



Strasbourg, le 10 juin 2010

CDL-UD(2010)026

Or. angl./fr./all.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec
le Département fédéral suisse des Affaires étrangères
et
l' « Executive Campus HSG de l'Université de Saint-Gall »

dans le cadre de la présidence suisse
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

CONFERENCE

**sur « Démocratie et décentralisation –
Renforcer les institutions démocratiques
par la participation »**

Saint-Gall, Suisse, 3-4 mai 2010

ATELIER N° 2
Décentralisation dans l'Etat multiethnique
Orientations envisageables pour la présentation et la discussion

Atelier 02

Décentralisation dans l'Etat multiethnique - Orientations envisageables pour la présentation et la discussion

1. Thème et définitions

La question de trouver le bon équilibre entre centralisation et autonomie garde toute son actualité. Commençons par nous interroger sur ces deux notions:

(a) Décentralisation:

Cette notion, qui peut être utile pour les Etats unitaires, présuppose l'existence d'un centre. S'agissant de la Suisse, l'Etat s'est longtemps caractérisé par son non-centralisme; si l'on considère le pays dans le contexte européen (ou en comparaison de plus grands Etats), on remarque qu'il reste fortement ancré au plan local.

(b) Multiethnicité :

Cette notion est vraisemblablement trop restrictive dans le sens où la motivation des groupes favorablement disposés à l'égard de la décentralisation n'est pas uniquement d'ordre ethnique : elle repose aussi sur des facteurs religieux, linguistiques, idéologiques ou nationaux.

(c) On pourrait même se demander si la vie dans des Etats multiethniques et décentralisés n'est pas la règle aujourd'hui. En effet, toute société moderne constituée en Etat est multiethnique. Dans ce sens, la discussion sur le caractère multiethnique et décentralisé de l'Etat s'articule principalement autour de deux questions: D'abord, qu'est-ce qu'un Etat bien constitué? Ensuite, quelle est l'influence qu'exercent les groupes ethniques forts ou dominants dans ce contexte?

2. A qui revient-il de faire quoi? – Il faut trouver la juste mesure

(a) Argumentations respectivement soutenues par le centre politique et par la périphérie politique et économique (discussion et critique de l'idéologie)

(b) Enigme de la subsidiarité: est-ce que nous avons des critères objectifs pour l'attribution de tâches, de compétences et d'autonomie? Comment peser efficacité économique versus autodétermination en tant que valeur: Quels sont les critères généraux à appliquer?

Quelle est l'envergure de l'objet concret à (dé)centraliser? Quel est le rôle de l'argument ethnique (cf. arrêt de la CEDH dans l'affaire Sejdic)?

- (c) Choix public et qualité de la démocratie: quelles sont les procédures régissant la prise de décision?
- (d) Etudes de cas

3. Quelle est la marge de manœuvre politique ?

- a) Volonté politique en faveur d'une décentralisation versus dépendance institutionnelle, idéologique et culturelle du sentier tracé (path dependency): dans quelles conditions une décentralisation est-elle envisageable au fait?
- b) Quelle orientation la mondialisation lui imprime-t-elle?